Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 8

Erratum: Rectification

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» Nous sommes néanmoins étonnés de ce que votre journal ait inséré une telle appréciation à l'égard d'officiers étrangers. Une telle imputation dénote assurément chez votre correspondant un mobile autre que celui qui doit guider un chroniqueur consciencieux.

» Veuillez agréer,

» H. CHAEVE. H. FREMANN. »

Nous répondrons à la fabrique de Herstal que nous avons publié les renseignements de notre chroniqueur belge tels qu'il nous les a communiqués, laissant comme toujours à nos correspondants de l'étranger la liberté de leur opinion et estimant qu'ils sont mieux que personne à même de connaître les idées qui ont cours dans leur pays et les appréciations des officiers ou des personnes compétentes de leur armée sur les armes ou les matériels en service. Notre correspondant a reproché au pistolet Browning « l'absence d'un organe bien visible permettant au tireur de s'assurer d'une façon indubitable de l'état d'armé ou de non-armé du mécanisme ».

C'est le reproche qu'on a fait dès l'origine à la plupart des pistolets et des armes automatiques et c'est en effet sur ce point-là que, lors des essais qui ont eu lieu en Suisse pour l'adoption d'un pistolet, la Commission a été appelée à apporter les principales modifications dans le modèle dont elle a fait choix pour en faire une véritable arme de guerre. Le Browning paraît avoir encore des perfectionnements à réaliser dans ce sens.

RECTIFICATION

Dans l'article publié dans la livraison de juillet dernier sur un *Nouvel instrument télémétrique*, il y a lieu de rectifier deux petites erreurs :

Sur la figure de droite (verso) de la page 508, on ne voit pas l'image de l'œil de l'observateur, contrairement à ce qui est dit dans le dernier alinéa de cette page.

Quant à la figure de la page 512, elle montre que l'inclinaison est de 50° et non de 45, contrairement à ce qui est dit dans la légende.

Au présent numéro est jointe la **carte des manœuvres du IIe corps d'armée** portant au dos « l'ordre de bataille ».

L'abondance des matières nous oblige à reporter à la prochaine livraison les *Informations* et la *Bibliographie*.

Lausanne. — Imp. Corbaz & Cie.